



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JUILLET 2016

Présents 30, procurations 25. Pas de quorum requis. Inscrits à CD2A : 137, à jour de leur cotisation : 86 !

Le bureau : Jean-Pierre Bénard, Danielle Brondino, François Cabet, Elisabeth Godart.

Enregistrement des renouvellements d'adhésions et des nouvelles adhésions

RAPPORT MORAL

Bonjour à toutes et tous.

Au début de notre action, il y a un peu plus d'un an, ce qui nous a alerté ce fut la Délégation de Service Public lancée par la DGAC sur l'aérodrome d'Aix-les-Milles. Cette privatisation étant synonyme d'une volonté de rentabilisation par le développement de l'aéronautique et une valorisation du foncier, plus de 130 hectares au total, volonté soumise aux seuls desiderata d'un futur groupe privé sur lequel nous n'aurions plus aucun pouvoir.

Ce qui a motivé notre combat, ce fut le constat d'une absence de prise en compte des citoyens et des impératifs environnementaux. Autrement dit pas de concertation, pourtant obligatoire, et pas non plus de respect des directives de la Charte de l'environnement.

Pourtant les recommandations impératives de l'Etat existent, mais sur le terrain elles ne sont pas toujours appliquées. Des systèmes autocratiques locaux et ministériels répondent à leurs propres objectifs qu'ils soient de développement non concerté ou de pouvoir.

Si bien qu'au début, nous n'avions aucun interlocuteur. Nos sollicitations n'appelaient aucune réponse. Nous avons donc œuvré dans deux directions d'une part au niveau des élus : maires et députés, et d'autre part au niveau juridique. Avec notre conseil juridique Maître Samourcachian, avocat au barreau d'Aix-en-Provence, nous avons conçu un dossier dans lequel nous avons relevés des failles réglementaires dans la DSP et avons porté l'affaire en justice. Son traitement est en cours.

Nous n'avons pu entreprendre ces actions que parce que nous avons derrière nous tous nos adhérents et sympathisants et leur soutien financier.

La conjonction de nos différentes actions et le sérieux de nos dossiers ont fini par porter leurs fruits par un canal inattendu. C'est par M. Vidalies, secrétaire d'Etat aux Transports, sollicité à plusieurs reprises par nous et par les députés qui nous soutiennent que les choses ont avancé. Il ne nous a pas accordé le rendez-vous que nous souhaitions, mais il nous a fait savoir qu'il avait transmis notre dossier au Sous-préfet d'Aix en Provence, avec manifestement des recommandations précises.

Si bien que le bureau de CD2A a été reçu d'une part par M. Gouteyron, Sous-préfet, et d'autre part par la DGAC.

En ce qui concerne le Sous-préfet nous avons obtenu d'entrer à la Commission Consultative Environnement, la CCE de l'aérodrome, et au niveau de la DGAC il nous a été proposé l'activation d'une adresse mail afin de leur signaler les vols et survols perturbants, voire non-autorisés. Compte tenu de la permissivité des réglementations et des simples recommandations imposées aux pilotes, cela reste une néanmoins le moyen de signaler les incivilités nombreuses (Actuellement les autorités soutiennent qu'il y a peu de conflits) et la DGAC a précisé qu'elle rappellera à l'ordre les pilotes.

Concernant les hélicoptères, la DGAC a convenu ce type d'activité pouvaient être très gênant.

Mais, nous ne devons pas être dupes de ces avancées. Ce qui nous a été accordé n'est pas le fruit d'une volonté de concertation mais fut obtenu sous l'effet d'une contrainte ministérielle. Il nous a, par exemple, été reproché d'avoir beaucoup sollicité les services de l'Etat, mais il est certain que si nous ne l'avions pas fait nous n'aurions rien obtenu. Si bien que nous continuerons en fonction de ce qui nous semblera nécessaire. Par exemple, nous ne comptons pas entériner ce que nous ont affirmé aussi bien le Sous-préfet que la DGAC de l'indissociabilité des aérodromes d'Aix et de Marseille. Nous avons d'ailleurs fait remarquer à M. Dumont, l'un des directeurs de la DGAC à Aix, que la fameuse complémentarité Aix-Marseille n'avait à l'heure actuelle de sens que dans la dépendance d'Aix-les-Milles vis à vis de la tour de contrôle de Marignane et qu'il s'agissait d'un lien fonctionnel lié à la sécurité aérienne et non d'un lien juridique. Ce dont il a dû convenir.

Par ailleurs, sur un plan juridique nous avons ouvert un deuxième chantier, toujours avec notre conseil juridique. Nous n'entrerons pas ici dans les détails complexes de cette affaire qui sont sur notre site internet. Disons simplement qu'il semblerait que l'aérodrome, comme 150 autres en 2004, pourrait être transféré à une collectivité territoriale comme une commune, en pleine propriété à titre gratuit, tout en restant sous contrôle de l'Etat. Nous avons développé à cet effet un argumentaire qui a donné lieu à un recours auprès du Premier ministre lui demandant de diligenter l'abrogation du décret 2015-1070 qui liait l'aérodrome d'Aix-les-Milles au destin de l'aérodrome Marseille-Provence. Nous attendons la réponse du gouvernement. Dans le même temps nous avons pris contact avec la mairie d'Aix en Provence avec laquelle nous avons obtenu trois rendez-vous avec des responsables de la mairie dont un avec Mme Maryse Joissains. Il en résulte que d'une part la mairie nous soutient dans notre première action contre la DSP et qu'il semblerait, sur le deuxième plan, que la mairie d'Aix soit prête à faire acte de candidature à la reprise de l'aérodrome auprès du Premier ministre, ce qui viendrait appuyer notre demande d'abrogation du décret cité précédemment.

Quel en serait l'intérêt pour les habitants citoyens du bassin aéroportuaire. D'une part il est possible que pourrait s'instaurer alors une réelle concertation sur le devenir de l'aérodrome. En effet, la mairie est opposée à l'extension de l'activité aéronautique et souhaiterait par ailleurs coordonner le développement de l'emprise foncière de l'aérodrome en relation avec les autres zones d'activités proches dans le respect des contraintes du développement durable et de la transition énergétique. Ce qui nous conviendrait.

Par ailleurs, nous avons rendez-vous lundi prochain à Paris avec plusieurs dirigeants de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aériennes dont son président M. Victor Haïm. L'ACNUSA est une AAI, Autorité Administrative Indépendante, qui a pour mission de contrôler les activités des exploitants des aérodromes et la mise en place des réglementations par la DGAC. Elle est également une force de propositions.

Nous allons pouvoir étudier avec l'ACNUSA divers points que nous avons soulevés avec la DGAC et confronter les raisons et règlements invoqués.

Nous avons aussi eu des rencontres avec des usagers pilotes de l'aérodrome. Les relations bien que courtoises ne sont pas très faciles parce que le bruit court parmi eux que CD2A voudrait que l'aérodrome soit fermé. Par ailleurs, même s'il existe bien des pilotes qui sont respectueux des recommandations, un nombre important fait un peu n'importe quoi. Et malgré nos preuves, ce constat est difficilement acceptable pour eux.

Nous restons également en relation étroites avec diverses associations : ADECNA – ECU Rouen – ADECNAP Saint-Cyr l'Ecole – MARIBA Lyon-Bron – Halte Hélico, afin de croiser nos expériences.

Quant à la Région, elle est peu concernée par l'aérodrome d'Aix-les-Milles, néanmoins nous avons été reçus deux fois pour étudier notre dossier. Mme Lebreuil et M. Geffrard, chargés des dossiers personnels de M. Estrosi, ont été sidérés de voir avec quelle légèreté les préoccupations des populations sont prises en compte. M. Estrosi nous a assuré qu'il suivait ce dossier.

Enfin, dernier point, nous avons proposé, dans un souci d'échange et de concertation de rencontrer les différentes associations du bassin aéroportuaire. Il nous a été répondu par quelques petits signes encourageants, mais rien de bien concret pour l'instant. Mais cela ne nous gêne pas dans la poursuite de nos actions.

Pour conclure,

- Nous restons dans l'attente des procédures juridiques en cours : Appel auprès de la CAA et de la réponse du 1^{er} ministre sur l'abrogation du décret permettant le transfert à une collectivité territoriale. En cas de réponse négative, étude d'un recours devant le conseil d'état,
- Nous restons en relation étroite avec la mairie d'Aix en Provence,
- Actions auprès de l'ACNUSA,
- Nous préparons notre participation à la CCE,
- Poursuite de notre réflexion sur nos engagements pour l'environnement,
- Prochaine grande réunion générale en Septembre, salle des vigneron.

Remerciements.

VOTE : rapport moral adopté à l'unanimité

RAPPORT FINANCIER

Recettes : 5237 €, dont : adhésions : 1617 €, dons : 3620 €.

Dépenses : 3510.36 €, dont frais d'avocat : 3000 €.

Solde : + 2145.46 €.

Vote : rapport financier adopté à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Enregistrement de la démission de Philippe Beaugelin : « Au Collectif Danger Aérodrome Aix les Milles, sans aucune divergence sur CD2A mais avec en revanche pour ma part une faible participation aux réunions passées je tenais par le présent courriel à démissionner du conseil d'administration de CD2A, cordialement, Philippe Beaugelin. »

Tirage au sort de trois membres sortants : Danielle Brondino, Michel Bourgin, José Guey, qui se représentent. Réélus à l'unanimité.

Un candidat : Jacques Jeannin, élu à l'unanimité.

C.A. : Danielle Brondino, Régine Surroca, Elisabeth Godart, Dominique Foubet, Michel Bourgin, José Guey, Marc Vigreux, François Cabet, Jacques Jeannin, Jean-Pierre Bénard.

Le C.A. élira le prochain bureau.

DISCUSSION sur des demandes de précisions sur différents points du rapport moral,

- statut des aérodromes : il faut savoir que l'Etat ne vend pas Toulouse, il vend tout ou partie de ses parts de la Société Aéroportuaire Aéroport de Toulouse, soit au maximum 60%. Même principe pour tous les grands aéroports, Nice, Lyon...
- Comment relancer la mobilisation ? La sensibilisation ? Pas de réponse évidente.
- Valeur de la charte 2007-2010 obsolète mais qui, selon le Sous-préfet, devrait néanmoins être incluse dans le contrat de DSP, sans concertation !!

- Conditions des essais de certification des hélicoptères, nombre d'heures d'essais en vol nécessaires ?
- Incertitude quant à la date où nous pourrions disposer du Dossier de Renseignements des Entreprises de la DSP,
- La Métropole aura sans doute son mot à dire en cas de décentralisation de l'aérodrome,
- Quant aux signalements des, pour le moins : *incivilités de certains pilotes*, nous disposons maintenant d'une adresse mail de la DSAC-SE. Efficacité de cette procédure ? Nous avons envoyé quelques signalements restés pour l'instant, sans réponse.
- Nous avons mis fin à la pétition lancée sur Change.org. Le score stagnait à 500 soutiens.

FIN et verre de l'amitié.